



République Française

Département de Haute-Loire

MAIRIE DE PRESAILLES

PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU 12 MARS 2021

ORDRE DU JOUR

- Terrain de section
- Aménagement de la place
- Adhésion Fin gras
- Location école

L'an deux mille vingt et un , le douze du mois de mars , à vingt heures, se sont réunis les membres du conseil municipal au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Olivier ALLEMAND, Maire de cette Commune.

Etaient présents :

Mesdames et Messieurs ALLEMAND Olivier, BREYSSE Christian, MASSON David, MIALON Florian, RIBES Xavier, , MIGLIORINI Aurélie , VIALE Karine et PESSEMESE Bernard conseillers municipaux,

Etaient absents :

Mesdames et Messieurs, SOUCHIERE Loïc, TERRASSE Chloé et Mr FAURE Johan

Secrétaire de séance : Madame VIALE Karine

La séance a été ouverte à 20h16

Le procès-verbal de la précédente séance est accepté .

Monsieur le Maire demande de modifier l'ordre du jour et sa chronologie , le conseil accepte

PARTICIPATION AUX DEPENSES DE FONCTIONNEMENT DE L' ECOLE ST DOMINIQUE DU MONASTIER-SUR-GAZEILLE - ANNEE SCOLAIRE 2020-2021

Vu le courrier reçu en Mairie de l'OGEC pour les frais de fonctionnement de l'Ecole Saint Dominique pour l'année scolaire de 2020-2021,

Vu le nombre d'enfants concernés, au nombre de deux ,

Entendu l'exposé, après délibération, le Conseil Municipal à l'unanimité :

Indique et autorise à verser la contribution relative aux frais de fonctionnement pour l'Ecole Primaire Elémentaire de l'**Etablissement Privé Saint Dominique, OGEC**, d'un montant total de **520 €** correspondant à 260 € x 2 enfants pour l'année scolaire 2020-2021,

COTISATION ANNUELLE A L'AMR43

Monsieur le Maire fait savoir que la Commune est adhérente depuis de nombreuses années à l'Association des Maires Ruraux de Haute Loire . Celle-ci met à disposition une multitude d'outils

et de services pour les élus afin de les conseiller, de les informer et de les accompagner dans l'exercice de leur mandat. Le montant de cette cotisation est de 56 € pour une année. Aussi, il est proposé au Conseil Municipal :

- d'autoriser le renouvellement de l'adhésion de la Commune à l'AMF, -
- d'inscrire chaque année les crédits nécessaires correspondants à la cotisation annuelle de la Commune au chapitre 011 articles 6281.

Le Conseil municipal accepte le renouvellement de l'adhésion à cette association

NOMINATION D'UN CORRESPONDANT DE CRISE ENEDIS

Monsieur le Maire informe le Conseil qu'il y a lieu de nommer un correspondant afin d'assurer le lien entre la commune et Enedis en cas d'évènement climatique. Monsieur David MASSON assurera cette fonction.

REMBOURSEMENT CAUTION - APPARTEMENT ANCIENNE CURE

Vu le décès de Monsieur PEUCH survenu le 16 octobre 2020,

Vu l'état des lieux établi le 27 octobre 2020,

Vu la caution encaissée le 1^{er} février 2006, soit 396.82 €,

Entendu l'exposé, après délibération, Le Conseil Municipal à l'unanimité :

- **Décide de ne pas** rembourser la caution verser par Monsieur Peuch
- **Charge** l'exécution de la présente décision, Monsieur le Maire et le Trésorier, chacun en ce qui le concerne.

SUBVENTION RESTO DU CŒUR

Monsieur le Maire présente à son conseil, le document parvenu en Mairie concernant le versement d'une subvention à l'association des restos du cœur de la Haute Loire. Après discussion, le conseil décide de pas verser de subvention à cette association pour cette année, mais prévoit de définir des critères pour le subventionnement des associations à caractères social et humanitaire.

GITE RETROUVANCE

Monsieur le maire informe le conseil qu'une réunion a eu lieu avec l'ONF, les gîtes de France et les Maires des 4 communes concernées par l'avenir des gîtes Retrouvance. L'ONF s'engage à remplir les conditions des contrats établis en versant les annuités prévues jusqu'à leur terme. Pour sa commune, Monsieur le Maire souhaite rencontrer les Gîtes de France sur les lieux afin que cet hébergement reste un gîte de location saisonnière géré par Gîtes de France.

AVANCEMENT DES TRAVAUX DE LA CURE

Monsieur le Maire informe son Conseil que le projet est en cours, la commune est en attente des devis et des que l'architecte doit fournir pour monter le dossier de subvention.

ADHESION A L'ASSOCIATION FIN GRAS DU MEZENC

Monsieur le Maire informe son conseil qu'il y a lieu de renouveler l'adhésion à l'Association Fin Gras du Mézenc pour l'année 2021, il rappelle que cette association dont plusieurs éleveurs de la commune font partis, met en œuvre des contrôles et la promotion de la viande AOC de notre territoire. L'AOC promeut le massif du Mezenc-Gerbier et ajoute un attrait touristique à notre territoire. Le Conseil décide de renouveler cette adhésion.

REMBOURSEMENT DE FRAIS

Vu la délibération n° 2 :2021 du 3 février 2021

Vu la nécessité de rénover la cuisine

Vu la demande de remboursement de Monsieur Alain RIBES

Vu les factures présentées au Conseil Municipal par Monsieur Alain RIBES concernant les travaux effectués à l'ancienne Assemblée de Mezeyrac résumées ci-dessous :

Magasin	Objet	Montant
BRICO - CASH	Éléments cuisine	731.80 €
BRICO- CASH	Pied de table	28.50 €
WELDOM	Évier et mitigeur	123.80 €
BRICO-CASH	Meubles de cuisine	218.39

Total	1102.49 €
-------	-----------

- Après en avoir délibéré le Conseil accepte de rembourser ces factures à Monsieur Ribes

LOCATION DE L'ECOLE DU BOURG

Monsieur le Maire expose,

Vu La décision du Conseil Municipal en date du 3 février 2021 de louer cet immeuble à l'année ,

Vu la candidature de Mme et Mr RIBES Xavier relative à la location de l'appartement F5 de l'ancienne Ecole du Bourg

Entendu l'exposé, après délibération, le Conseil Municipal :

- **Accepte** la location à **Mme et Mr RIBES** ,
- **Autorise** le Maire à signer le contrat de location à compter du **1^{er} mai 2021**, comme suit :
 - **Loyer mensuel : 480.00 €**,
 - **Montant de la caution : 480.00 €**
 - **Durée de location : 3 ans** (renouvelée par tacite reconduction),
 - **Révision du Loyer : 1^{er} mai de chaque année.**
- **Charge** Monsieur le Maire et le Trésorier à exécuter la présente décision chacun en ce qui les concerne.

TARIF LOCATION GITE COMMUNAL

Monsieur le Maire indique qu'il convient de délibérer sur les tarifs de location du Gîte de l'ECOLE

Il propose au Conseil Municipal le tarif suivant à compter du 1er mars :

Tarif de location (charges non comprises) : 15 € par nuit et par personne

En sus le remboursement de l'électricité ; soit

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **Accepte** les tarifs tel que proposé par le Maire,
- **Charge** l'exécution de la présente décision, Monsieur le Maire et le Trésorier, chacun en ce qui le concerne.

MISE EN PLACE DU PLUI

Le bureau d'études Campus a convoqué les communes afin de connaître l'avancement de l'élaboration du PLUi.

TERRAINS DE SECTION

Suite à la décision du Conseil d'Etat d'annuler la communalisation des biens de section et par de nombreux entretiens, la commune se doit de gérer et rétablir les sections dans leur état .

Cette décision doit être affichée et le cadastre remis à jour

Le Conseil Municipal a pris acte du travail à réaliser et à ce jour certaines demandes sont en cours d'élaboration

AMENAGEMENT DE LA PLACE DE LA MAIRIE

Comme demandé lors de la dernière séance du Conseil Municipal , chaque conseiller présente ses objections pour l'aménagement de la place de la Mairie. Ces différentes idées pourront être étudiées afin d'élaborer les possibilités d'aménagement de ce site

L'ordre du jour étant épuisé la séance est close à 23h 00